

21.7.2025

Conseil communal
Place de l'Hôtel-de-Ville 3, 1700 Fribourg

Communauté Romande
du Pays de Fribourg
Case postale 142
1701 Fribourg

N/réf 162.02/2

Fribourg, le 18 juillet 2025 DS/ar

VOTRE COURRIER DU 5 MAI 2025 RELATIF AU FUTUR LOGO DE LA VILLE DE FRIBOURG

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les membres du comité de la CRPF,

Nous avons bien reçu votre lettre du 5 mai 2025 et vous en remercions.

1/2

Nous avons la chance, dans ce pays, de pouvoir débattre sereinement de la question qui nous occupe. Vous avez raison de souligner que, depuis deux siècles, la Ville de Fribourg est officiellement considérée comme francophone. Toutefois, avant l'Acte de Médiation, la population de notre cité était majoritairement germanophone. Depuis, la part des personnes de langue maternelle allemande a baissé, pour atteindre 14,5 % lors du dernier recensement fédéral en 2023.

Fribourg est-elle quoi qu'il en soit une ville bilingue ? Nous estimons que oui. Il s'agit de respecter une réalité géographique et culturelle qui fait partie intégrante de l'histoire de la ville. Fribourg/Freiburg a ainsi toujours vécu un bilinguisme qui contribue à sa richesse.

Si nous souhaitons communiquer dans les deux langues, c'est par respect envers les deux communautés historiques de notre ville et de notre canton. Nous ne souhaitons pas marginaliser la population germanophone, même minoritaire. Le fait d'inclure, à l'avenir, le bilinguisme dans le logo de notre ville est un message dans ce sens.

Nous tenons également à rappeler que la demande de créer un logo bilingue émane du Conseil général de la Ville de Fribourg, dont les membres sont élus-es par les citoyennes et les citoyens. Lors de la séance du 14 décembre 2021, des membres des groupes CG-PCS, Le Centre/PVL, UDC et Vert-e-s avaient déposé un postulat demandant au Conseil communal d'étudier les modalités et le calendrier d'introduction d'un logo communal bilingue français-allemand. L'Exécutif avait relevé que le bilinguisme était un enrichissement à tous points de vue. Ainsi, le Conseil communal s'est jusqu'ici montré particulièrement sensible à l'usage conjoint des deux langues cantonales dans sa communication.

Par ailleurs, le 28 mai 2025, le Conseil général a adopté une résolution au sujet du bilinguisme par 54 voix et 2 abstentions. Celle-ci rappelle, une fois encore, que le bilinguisme est "un héritage du passé, une richesse du présent, une chance pour l'avenir". Ce bilinguisme nécessite une attention soutenue : "Son équilibre repose sur un engagement mutuel, un respect réciproque et des conditions concrètes qui permettent aux cultures de se rencontrer, de dialoguer et de cohabiter sans s'effacer." Et le texte de relever que le bilinguisme est un fondement de la culture politique de ce pays, basée sur le compromis, la cohabitation et le respect de la diversité.

Pour toutes ces raisons, le Conseil communal est convaincu que disposer d'un logo bilingue permettra à la Ville d'incarner parfaitement cet esprit au quotidien.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les membres du comité de la CRPF, nos salutations distinguées.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL DE LA VILLE DE FRIBOURG

Le Syndic :


Thierry Stelert



Le Secrétaire de Ville :


David Stulz